

« présenter avec un aspect quantitatif... », ne saurait être employée avec cette acception nouvelle, parce qu'elle possède déjà, en français, une signification différente exprimant « l'impossibilité de diviser à l'infini ». Une grandeur « quantifiée » est une grandeur formée par un ensemble de portions identiques, appelées *quanta*, qui donc représente toujours un nombre entier de *quanta*, et donc ne peut varier de façon continue.

A. de VINCENZ (Heidelberg). — Si les méthodes de la glottochronologie ne permettent pas d'établir la séparation dans le temps, elles permettent tout de même de mesurer l'éloignement relatif. C'est un fait que le français est plus éloigné du roumain que du provençal. Seulement, les chiffres de 9000 ans ou de 1400 ans ont une valeur toute relative ; ce sont des années glottochronologiques, quelque chose comme des « années-lumière ». L'application de la glottochronologie aux langues amérindiennes est donc dangereuse, si elle fait croire qu'un éloignement relatif correspond à une séparation chronologique absolue.

RÉPLIQUE DE M. COSERIU. — A M. MATTOSO CAMARA : 1) Je n'ai pas confondu (ni identifié) la linguistique américaine avec les idées de M. Swadesh. Il n'y a aucun passage dans ma communication qui puisse justifier une telle interprétation. D'ailleurs, je suis bien loin d'accepter la dichotomie simpliste et dogmatique linguistique européenne — linguistique américaine. 2) Comment les résultats d'une méthode pourraient-ils être « bons », si la méthode en question est « insuffisante » (en réalité : fausse) ? Quel est le critère pour établir que les résultats sont « bons » ? Il est bien vrai que la lexicostatistique a des applications synchroniques, et je l'ai signalé moi-même, mais, dans ce cas, il ne s'agit plus de glottochronologie. 3) Je n'ai pas critiqué l'application des mathématiques à la linguistique. Au contraire, j'en ai signalé moi-même la valeur instrumentale (auxiliaire). En réalité je me suis limité à critiquer la glottochronologie et à mettre en garde contre la prétention de *remplacer* la méthode historique par le calcul et contre la confusion entre l'exactitude opérationnelle du calcul et l'adéquation aux faits réels : une conception fautive ne devient pas vraie du fait qu'elle est présentée sous une forme mathématique. — A M. GUITER : Je m'excuse d'avoir dû employer le verbe *quantifier* et sa famille avec un sens inconnu à M. Guiter. Mais ce sens (en réalité : « déterminer la quantité », etc.) existe et il est même assez courant (du reste, il figure comme première acception de *quantifier* dans les dictionnaires d'usage). — A M. DE VINCENZ : Les « années-lumière » ne sont pas comparables aux « années glottochronologiques ». Une année-lumière est une unité définie, tandis que l'année glottochronologique ne l'est pas (elle peut varier de zéro à un nombre indéfini d'années réelles). Quant à « l'éloignement relatif » (français-roumain/français-provençal), c'est un fait, sans doute, mais ce n'est pas un fait glottochronologiquement mesurable (du reste, on n'a pas dû attendre la glottochronologie pour l'établir). D'autre part, en renonçant à la chronologie absolue, on renonce, précisément, au postulat fondamental de la glottochronologie (cf. 2.2.e).

LA MÉTHODE COMPARATIVE
EN LINGUISTIQUE HISTORIQUE
ET EN PSYCHOMÉCANIQUE DU LANGAGE ¹

par

ROCH VALIN (Québec)

La psychomécanique du langage est restée aux yeux de nombreux linguistes — notamment de beaucoup de romanistes — une doctrine suspecte. Contribuer à dissiper les appréhensions, défiances et préventions auxquelles n'ont cessé d'être en butte les théories linguistiques de Gustave Guillaume est le but avoué de la présente communication qui sera consacrée, comme l'annonce déjà son intitulé, à un examen comparatif des méthodes d'investigation pratiquées en grammaire comparée traditionnelle et en linguistique théorique d'inspiration guillaumienne.

M'adressant à un auditoire de spécialistes rompus au maniement de la méthode comparative en linguistique historique, je me considère dispensé d'avoir à m'étendre sur la nature probabiliste de la preuve à laquelle conduit la méthode, ainsi que sur les principes — contingence du signe, régularité des correspondances et constance des changements phonétiques — qui ont rendu possible l'institution et le développement de la grammaire comparée. Tout cela a été attentivement examiné par les grands comparatistes du passé, notamment par A. Meillet, et l'on peut considérer que tout l'utile, à ce sujet, se trouve déjà dit. Aussi est-ce sur un autre aspect de la question que je me propose d'attirer votre attention, à savoir sur le mécanisme formel de démonstration qui assure à la méthode comparative, en même temps que la rigueur élégante de sa démarche, sa puissance comme instrument de science et de découverte.

Parce que ce mécanisme est, en réalité, d'une désarmante simplicité, les linguistes ne se sont guère arrêtés à y réfléchir, se contentant, pour

1. Le présent article est le premier état d'une étude beaucoup plus complète qui vient de paraître sous le même titre dans les *Cahiers de psychomécanique du langage* (n° 6), aux Presses de l'Université Laval, Québec (Canada).

DISCUSSION

Marcel WEBER (Zurich) remercie M. MONGE d'avoir soulevé le problème des diminutifs devant un auditoire de romanistes. Sa manière d'aborder le problème et de poser les questions prouve que le conférencier s'est rendu compte de la complexité du phénomène. Il signale en premier lieu les rapports existant entre la diminution quantitative objective et les multiples valeurs et nuances qui sont l'expression de la subjectivité et de l'attitude du sujet parlant adoptée vis-à-vis de la réalité extérieure. Il se demande ensuite si l'élément quantitatif ou l'élément appréciatif (qualitatif) l'emporte dans les formations diminutives. Selon nous, les interprétations quantitative, qualitative ou quanto-qualitative ne sont que les divers aspects d'un seul et même phénomène. Ce sont autant de variables discursives, autant d'effets de sens tardifs au niveau du discours et varient avec le contexte (verbal et non-verbal), le mot-base, le suffixe, le ton, etc. Mais en bonne méthode, il faudrait d'abord définir le diminutif au niveau de la langue avant de se préoccuper des divers emplois dans le discours. Avant de considérer les « conditionnés », les multiples « après » à expliquer, il est indispensable de chercher à cerner le « conditionnant », « l'avant » explicateur unique, ce grâce à quoi nous avons la possibilité d'exprimer ce que momentanément nous concevons. Le problème de la diminution ne trouvera sa solution que si on prend la peine de la poser théoriquement et en termes de linguistique générale. Pour nous, la diminution est un phénomène de *particularisation*, mouvement entraînant la pensée vers un singulier plus étroit, plus particulier que celui évoqué par le sémantème-base, sur lequel elle opère. Tous les innombrables effets de sens d'ordre quantitatif, qualitatif ou quanto-qualitatif, lesquels le discours peut retenir, se laissent ramener, en dernière analyse, même s'ils sont apparemment contradictoires, à ce schème fondamental de caractère fermant, retrécissant, limitatif.

M. Monge s'est posé aussi la question de savoir quelles relations s'établissent entre la diminution et la spécialisation qui frappe un assez grand nombre de diminutifs, certes, à degrés variables dans les différentes langues romanes. Voici la solution que nous proposons : La spécialisation sémantique s'inscrit elle-même dans un mouvement de particularisation, mais elle va plus loin dans ce sens que la diminution proprement dite. Dans le cas de la spécialisation, le sémantème de base est poussé jusqu'à la *novation de concept*, ce qui peut aller, dans le cas extrême, jusqu'à la solution de continuité sémantique. La particularisation diminutive n'avance pas jusqu'à la novation de concept, elle ne fait que l'engager. Les liens sémantiques, rattachant le diminutif spécialisé à sa base, sont plus compliqués, plus complexes que ceux reliant le diminué au diminuant. Tout en rangeant généralement ce qu'il désigne parmi ce qui est relativement petit, le diminutif spécialisé se fonde sur des rapports de ressemblance (chevalet), de contiguïté (talonnette), de filiation (lionceau), etc. La spécialisation, qui s'accompagne presque toujours de la lexicalisation, n'est pas nécessairement l'aboutissant tardif d'une évolution sémantique.

G. GONZÁLEZ OLLÉ (Pampelune) ofrece una explicación para el hecho de que los diminutivos en *-illo* presenten numerosas formaciones lexicalizadas, mientras que son escasas las de *-ito*. A su modo de ver, hay una causa histórica. El sufijo *-ito* no se generalizó en la lengua española hasta entrado el siglo XVI, a diferencia de *-illo* que se remonta a los orígenes de la lengua. Las formaciones en *-ito* no han tenido, pues, tiempo de lexicalizarse en la misma medida que las en *-illo*. El examen de los recuentos efectuados hace años por Dvorak, al limitarse a los diccionarios como fuente, lleva a la anomalía — observada por el autor — de que *-ito* resultaba escaso en español, cuando desde hace varios siglos constituye el sufijo más frecuente; pero en formaciones diminutivas actualizadas en los diccionarios no recogen. La dificultad de lexicalización de los diminutivos en *-ito* se incrementa cuando este sufijo — como ocurre en algunas zonas de Hispanoamérica — es el único empleado para la expresión diminutiva.

E. COSERIU (Montevideo et Bonn). — En mi opinión, el valor básico del diminutivo es siempre el de « aminoración objetiva ». Por otra parte, este valor no puede establecerse mediante un mero registro de los varios valores de habla (como promedio de tales valores) y fuera de la oposición con la aminoración adjetiva. La diferencia entre la aminoración diminutiva y la aminoración adjetiva consiste en que el diminutivo presenta el objeto como intrínsecamente pequeño, mientras que la aminoración adjetiva lo presenta como extrínsecamente pequeño (es decir, en comparación con otro objeto, con un tamaño considerado como normal, con un estado anterior del mismo objeto, etc.). Así, por ej., *nos hemos construido una casita* no implica ninguna comparación con ninguna otra casa, mientras que *nos hemos construido una casa pequeña* implica tal comparación (por ej., con la casa que habríamos deseado y que no hemos podido construir). Es cierto que una « casita » puede ser tan grande como una « casa » o como un « palacio », pero es que no se trata de una pequeñez real, sino de una aminoración lingüística. De aquí, precisamente, los varios valores irónicos del diminutivo : por el contraste con la realidad del objeto (que *no es pequeño, no puede serlo* o, simplemente, *no admite* la apreciación en términos de magnitud). La función « expresiva » (subjética) puede ser más frecuente en los textos y aun, si se quiere, más « importante » ; pero no es la función básica y constante de los diminutivos. En efecto, no hay siquiera una función subjética determinada, sino muchas y muy diferentes, según los contextos. Por otra parte, metodológicamente, la función general de « aminoración intrínseca » puede explicar todos los valores expresivos de los diminutivos, mientras que las múltiples « funciones expresivas » no pueden explicar la aminoración intrínseca ni la oposición *X — ito / X pequeño*. Tampoco pueden esas funciones explicarse unas a otras. Por ej., ¿cómo podría un diminutivo que expresa cariño expresar, en otros casos, ironía, aversión, desprecio ? El valor subjético es siempre un valor contextual, una « acepción » que se da en la denotación concreta, y no un valor opositivo de lengua, un « significado ».

telefonata, etc.), en espagnol (avant tout avec le verbe *dar*), en roumain (ou une construction comme *a da o raită, a trage o raită* correspondrait à l'expression fr. « faire un tour », etc.¹⁾).

En examinant les questions d'aspect et d'ordre du procès dans les langues romanes, il faut également réserver une place importante aux constructions du type adverbial, qui ne sont pas moins nombreuses (p. ex. en fr. *entrer en action*, à sens ingressif).

7. Pour conclure, il faut mettre en relief que la linguistique doit tenir compte autant de groupes de mots que de mots simples. La grammaire et le lexique s'unissent pour former un système unique de communication, et leurs moyens, en contact étroit, se complètent mutuellement. Dans les langues romanes, la forme grammaticale (p. ex. de certains temps) peut être neutralisée par le sémantisme particulier de certains verbes ou par la situation.

D'autre part, les locutions verbales et diverses constructions à élément nominal augmentent singulièrement le nombre des « verbes » dans les langues romanes. Certains groupes de constructions verbe/nom peuvent être importants pour l'expression de l'ordre du procès et même de l'aspect (dans notre conception rigoureusement limitée).

Souvent, nous assistons à une revalorisation de certains moyens grammaticaux (dont la fonction primitive est différente) dans le contexte. En ce qui concerne les constructions « semelfactives », il s'agit même de deux revalorisations : I. Revalorisation primaire : l'article indéfini de l'élément nominal devient l'exposant du singulier et de l'ordre du procès semelfactif. II. Dans certaines conditions il y a même une seconde revalorisation, l'ordre du procès semelfactif est compris par le sujet parlant comme aspect perfectif.

Dans ces cas, l'élément nominal devient, avec le verbe, porteur de la fonction prédicative et de la signification lexicale, tandis que le verbe devient sémantiquement appauvri. Néanmoins, son rôle reste très important. Le verbe continue à exprimer les catégories propres du verbe, per-

1. L'élément nominal de la construction peut être aussi sujet grammatical (*en ce moment un formidable coup de tonnerre retentit*) ou sujet logique (*Il lui vint l'idée que...*). La construction peut avoir la forme passive ou le sens passif : (*Le fidèle chien avait aussi reçu un coup mortel*).

En ce qui concerne l'article défini, sa fonction d'aujourd'hui le prive de la possibilité analogue à celle que nous constatons en étudiant les constructions avec l'art. indéfini. *Faire le commerce* ne signifie donc pas une action unique, au contraire, la construction exprime une notion qui, dans une langue slave, pourrait être rendue par un verbe imperfectif et itératif (tch. « obchodovati »). Comp. la différence : *Mais avec moi veux-tu faire un marché ?* (VOLTAIRE, *La mule du pape*).

sonne, nombre, temps, mode. Le verbe, même dans des constructions à élément nominal, continue donc à être le centre grammatical de la proposition romane. Le caractère global de la construction à caractère mixte (verbe/nom) reste avant tout verbal, les constructions de ce type sont équivalentes, du point de vue communicatif, des verbes simples, ce qui devrait nous permettre de projeter dans un plan unique des phénomènes des langues opposées du point de vue typologique, avec le but final d'éclairer d'un jour nouveau certains problèmes des structures examinées.

DISCUSSION

B. POTTIER (Strasbourg). — La définition de l'aspect perfectif par une « vision globale » semble ne pas toujours convenir. Au perfectif, il y a au moins une limitation (début : « il *chanta* ; alors je partis » ; fin), et souvent deux (alors peut-on parler de « vision globale »).

F. BAR (Caen) suggère qu'il y aurait intérêt à considérer le français diachroniquement : l'aspect de l'accompli se marque en ancien et moyen français : « ... Quand toutes mes hontes j'eus bues » (Villon : cf. « avoir toute honte bue »). De même, mais avec affaiblissement de la valeur : « ... je *tiens* la bête prise, j'ai laie et marcassins ensemble *enveloppés* » (R. Garnier). En français moderne, la décadence du passé simple brouille les faits : « la neige *est tombée* toute la journée » = « *tomba* ». Le passé surcomposé : « Quand j'ai eu rédigé ma communication, je l'ai remise au secrétariat » peut faire retrouver l'aspect de l'accompli. Peut-être est-il prudent, pour la clarté, d'éviter d'employer des exemples tels que « se mettre à..., commencer, cesser de..., finir », où la valeur sémantique du verbe complique les faits.

E. COSERIU (Montevideo et Bonn). — Il est certainement très intéressant de *souligner* des valeurs propres d'une langue au moyen de la comparaison avec d'autres langues. Ceci peut souvent révéler des faits qui, autrement, risqueraient de rester inaperçus. Mais il peut être dangereux de vouloir *établir* (délimiter) et *décrire* les valeurs propres d'une langue au moyen de leur *traduction* dans une autre langue. C'est bien vrai que les parfaits romans traduisent souvent l'aspect perfectif des langues slaves ; cependant, les valeurs qui y sont impliquées sont radicalement différentes. La traduction nous dit simplement que les parfaits romans et l'aspect perfectif slave peuvent dénoter les mêmes faits réels : elle nous permet de constater une coïncidence dans la *dénotation* ; mais on ne peut pas en déduire une coïncidence dans la *signification*. Aussi faut-il se garder d'appliquer à un système linguistique des catégories qui lui sont étrangères. Ainsi, le passé défini des langues romanes peut parfaitement signifier des actions « duratives » : it. *caddi lungamente su quella china*, esp. *estuve leyendo*, port. *estive a estudar*, fr. *je fus pendant longtemps ouvrier ébéniste* ; et l'imparfait peut signifier des actions « globales » et même « momen-

tanées » : it. *la polizia si recava al domicilio del colpevole e lo arrestava* ; roum. *Dară Manea ce făcea ? Sabia 'n mină apuca...*, fr. *il prenait une voiture et, un quart d'heure après, il descendait au Palais X*, esp. *el 3 de agosto, a las 8 de la mañana, establecíamos el contacto con el enemigo*, etc. Du reste, même dans des cas analogues à ceux que M. Šabršula a cités, la coïncidence dans la traduction est loin d'être totale. On dit, par ex., en esp. *escribí todo el día*, port. *escrevi o dia inteiro*, it. *scrissi (ho scritto) tutto il giorno*, roum. *am scris toată ziua*, etc., de même que *escribi la carta*, etc., tandis qu'en russe on dit *ja napisal pis'mo* (perf.), mais *ja pisal* (non *napisal*) *celyj den'*. On dit en espagnol *lei (he leído) a Puškin* (de même dans les autres langues romanes), tandis qu'en russe on dit *ja čital Puškina* (impf.) : c'est que la détermination temporelle, tout à fait spécifique, exprimée par les parfaits romanes ne coïncide pas avec la perfectivité exprimée par le verbe slave. En slave on exprime l'action verbale en tant qu'envisagée *avec son terme objectif* ou *sans son terme*, tandis qu'en roman on exprime l'action avec des limites définies dans le temps ou sans limites, ou, pour mieux dire, l'action *en dehors de son déroulement* et *dans son déroulement même*.

J. ŠABRŠULA. — Il sera très utile d'élargir l'étude de l'aspect aussi sur les états anciens des langues romanes. Il faut aussi tenir compte des particularités et des différences entre les langues romanes. D'autre part, je pense que la distinction entre l'aspect et l'ordre du procès (Aktionsart) est nécessaire et utile, même pour les langues romanes. Une action terminative par exemple peut être subdivisée du point de vue aspectuel, cf. la différence : *la bougie finissait de brûler* et *la bougie a fini de brûler*, de même qu'une action ingressive (*le train s'est mis en mouvement* en face de *le train se mettait en mouvement...*). Une action semelfactive. Dans certaines conditions, les champs associatifs des notions d'*unité d'action* ou du *résultat* peuvent se toucher, le sujet parlant ne se rend pas toujours compte de la différence, et le caractère semelfactif ou résultatif de l'action peut être, pratiquement, confondu avec l'aspect perfectif. Mais il faut respecter la corrélation fondamentale.

LA NOTION DE « STÉRÉOTYPISATION » SYNTAXIQUE

par

STANKO ŠKERLJ (Ljubljana)

Pour expliquer la notion de ce que nous appelons « stéréotypisation » syntaxique, nous partons du fait qu'assez souvent la structure d'une phrase énoncée ne correspond pas à la structure de la pensée, du contenu d'un moment de notre conscience, c'est-à-dire du « substrat psychique » d'un moment donné que la dite phrase sert à exprimer. Ce fait est connu depuis longtemps ; mais il n'a peut-être pas encore été assez étudié. Car il est riche de conséquences pour le développement de la syntaxe et extrêmement instructif pour la connaissance du fonctionnement du langage. Surtout il doit paraître important à quelqu'un qui, comme nous, voit la fonction essentielle du langage humain en cela qu'il sert à exprimer et à communiquer les « substrats psychiques », et l'une des tâches principales de toute la linguistique et de la syntaxe en particulier dans la recherche des moyens et des manières dont le langage s'acquitte de cette fonction — surtout pour nous, dis-je, le phénomène de l'incohérence entre la structure de la phrase et celle de son substrat psychique a une importance capitale. C'est en observant ce vaste phénomène que l'autre phénomène que nous appelons stéréotypisation s'est clairement présenté à nous, s'est imposé à nous.

Prenons quelques exemples. (Qu'il me soit permis d'alléguer comme premier un passage italien qui, il y a longtemps, m'a poussé vers cette étude.) Dans une nouvelle d'Antonio Fogazzaro (*Eden anto*), un personnage est comparé à un hippopotame ; et puisqu'il « est gonflé de petit notaire à grand richard, ... [de façon qu'il serait pure justice de l'appeler hippopotame d'or, celui-là, et non veau d'or » (« ... [tanto che] sarebbe pura giustizia chiamarlo ippopotamo d'oro, costui, e non vitello »). Tâchant de traduire la phrase italienne — et, d'abord, de l'analyser au point de vue syntaxique —, nous avons dû nous apercevoir que tandis qu'on pouvait très bien dans la traduction garder la tournure, c'est-à-dire traduire

d'autres phénomènes semblables pourrait être, d'après nous, le suivant : s'il y a un *transfert*, une *transplantation* d'une tournure inchangée entre deux contenus assez éloignés l'un de l'autre — comme p. ex. entre « on ne peut plus » au sens littéral et « on ne peut plus » au sens 'extrêmement' — alors c'est bien le cas de parler de stéréotypisation. Au contraire, on fera peut-être bien de ne pas vouloir faire entrer dans cette catégorie les constructions qui servent, il est vrai, à exprimer deux idées différentes, mais dont l'une contient *in nuce* l'autre, bref : où il n'y a pas transfert, mais *évolution* naturelle.

Il y a, bien entendu, quelque trait commun aussi entre les contenus distincts couverts par une tournure qui peut être qualifiée de stéréotypisée. Par conséquent, il est souvent difficile de séparer nettement les cas incontestables de stéréotypisation des autres où l'on aperçoit entre les idées exprimées une espèce d'évolution plus ou moins sensible. Peut-être, la distinction est-elle plutôt de degré que de substance. Nous n'oserions pas encore nous prononcer à ce sujet avec sûreté. Et nous serions contents si la discussion pouvait y apporter quelque lumière.

Nous allons terminer.

Même si nous faisons abstraction de tout l'important groupe des périphrases verbales temporelles, les cas sûrs de stéréotypisation — soit classés en groupes, par des traits communs de leurs structures, soit des cas particuliers — restent assez nombreux pour représenter l'un des faits significatifs de la syntaxe. Avec le phénomène sémantique que nous désignons quelquefois par le terme de métaphore (au sens large du mot) — dont nous pourrions alléguer un exemple, s'il y en avait besoin, en citant le mot *tête* avec la longue série de ses significations : tête d'homme, tête de choux, tête d'épingle, tête d'un arbre, tête de pont, marcher à la tête, etc. — avec la métaphore, donc, la stéréotypisation forme un couple de phénomènes les plus notables dans la vie du langage humain.

L'intérêt que doit susciter la stéréotypisation ne consiste pas uniquement dans son extraordinaire fréquence. Son importance est également grande par le grand rôle qu'elle joue dans le développement syntaxique du langage. Lorsque ceux qui parlent se sentent obligés d'énoncer un contenu psychique avec plus de clarté (comme c'est le cas lorsqu'ils emploient « C'est le père qui l'a dit » au lieu de « Le père l'a dit ») ou avec plus d'efficacité (lorsqu'ils disent « rien que » au lieu de « seulement », ou « (un) je ne sais quoi » au lieu de « quelque chose ») — à quoi ont ils recours ? Ils ne croient pas être à même — soit à cause d'un contenu particulièrement compliqué, soit par inertie mentale — de créer une tournure toute

neuve, ils se servent d'une formule déjà existante (mais créée, auparavant, pour exprimer d'autres contenus).

Il faut souligner que le motif de l'innovation syntaxique dont nous parlons, n'est point toujours une situation négative — la défektivité du langage tel qu'il existe à un moment donné, ou l'inertie ; souvent la tendance à l'efficacité de l'expression dérive d'une situation positive : la force créative de celui qui parle, qui écrit, qui crée une œuvre littéraire.

En tout cela, la stéréotypisation, phénomène syntaxique, va de pair avec la métaphore, phénomène sémantique. Ce sont deux types d'innovations linguistiques analogues aussi bien quant aux motifs qui les provoquent (défektivité du langage ; puissance créative) que quant à l'effet : enrichissement des possibilités expressives du langage, sans élargissement de l'inventaire.

L'étude de la stéréotypisation syntaxique permet de pénétrer, d'une manière très féconde, le fonctionnement du langage juste sous l'angle de son rapport avec la pensée. Comme la tâche du langage est d'énoncer le contenu psychique, le devoir du linguiste — on ne saurait le nier — est de rechercher de quelle manière et jusqu'à quel point le langage s'acquitte de sa mission.

DISCUSSION

E. COSERIU (Montevideo et Bonn). — J'ai trouvé la communication de M. Škerlj fort intéressante et je pense que la notion de « stéréotypisation » peut être très utile du point de vue descriptif. Toutefois, la définition de la « stéréotypisation », telle que M. Škerlj l'a formulée, implique un processus diachronique. Or, il me semble que, de ce point de vue, la notion en question recouvre des phénomènes très différents, du moins à en juger par les exemples que M. Škerlj nous a donnés. Dans le cas de *il vainquit encore une fois pour mourir bientôt dans la misère*, le contenu que M. Škerlj considère comme « nouveau » reste, à mon avis, dans la sphère des possibilités de la construction finale, qui présente un fait ultérieur comme but (résultat intentionnel) d'une action antérieure (d'où le sarcasme impliqué par la tournure, si le but déclaré est en réalité inacceptable). C'est-à-dire que la construction considérée n'a pas perdu son contenu final (en effet, elle n'a pas exactement le même sens que la construction coordonnée *il vainquit encore une fois et il mourut bientôt dans la misère*). Si elle avait perdu ce contenu, elle n'aurait pas la valeur stylistique dont elle est douée. Or cette valeur est fondée, précisément, sur le contraste entre le *signifié syntaxique*, final, et l'*absurdité réelle* d'un rapport de finalité *vaincre — mourir dans la misère*. Dans le cas de un *je ne sais pas quoi*, on a affaire à une fixation, sans doute, mais ce n'est pas une fixation purement linguistique et qu'on pourrait expliquer par les seuls mécanismes

de la psychologie du langage. En effet, il s'agit d'un fait de culture bien plus vaste, qui se rattache à l'histoire très complexe des idées esthétiques au XVIII^e siècle (Feijóo, en Espagne, Montesquieu, en France, et beaucoup d'autres). En tant qu'expression technique, la formule *un je ne sais quoi* est en réalité un « texte » (une « citation » devenue traditionnelle). Finalement, la périphrase verbale du type *habeo scriptum* ne peut pas être considérée tout simplement comme « issue » de la construction du type *habeo litteras scriptas*. C'est, à mon avis, une innovation dans le système latin qu'on ne saurait expliquer indépendamment du parallélisme avec l'opposition grecque aoriste / parfait (ἔγραψα-*scripsi*, γέγραφα-*habeo scriptum*). En effet, la construction du type *habeo litteras scriptas* subsiste jusqu'à présent dans les langues romanes, avec sa valeur propre et différente de celle de la périphrase *habeo scriptum*.

RÉPLIQUE DE M. ŠKERLJ AUX REMARQUES ÉAITES PAR M. COSERIU. — J'ai l'impression qu'il ne sera pas difficile de rapprocher nos opinions. J'ai défini le terme de « stéréotypisation » comme le fait qu'une construction syntaxique, créée originairement pour exprimer un substrat psychique déterminé, finit par être employée pour désigner un contenu psychique clairement différent. Je n'entendais pas par là dire qu'il n'y ait aucun rapport de sens entre les deux substrats psychiques. Au contraire, il va de soi que le transfert de la tournure syntaxique aurait été impossible si les deux substrats n'avaient aucun point de contact. Pour qu'on puisse dire : « Il vainquit encore une fois, *pour mourir* bientôt dans la misère » (*forme finale*) au sens de : « Il vainquit... *et* [avec tout cela] *il mourut* bientôt dans la misère » (*contenu temporel*, exprimant la succession), il faut que le nexus final présente la seconde action comme *postérieure* à l'action principale — ce qui est, justement, le rapport temporel entre les deux phrases coordonnées de la seconde formule. De même, le nouveau passé composé roman (et du latin vulgaire) : *habeo litteras scriptas*, qui à l'origine avait certainement désigné un *état présent*, suppose tout logiquement une *action* qui le précède, donc : une action passée — voilà le point de contact entre les deux contenus psychiques, exprimés par la même formule syntaxique, restée invariée. Ce contact, cette affinité de contenu, est indispensable pour que le phénomène de la stéréotypisation puisse naître.

D'autre part, les deux idées respectives : « il s'est jeté par la fenêtre *pour mourir* » (sens primaire final) et « il vainquit encore une fois *pour mourir* [bientôt dans la misère] » (sens secondaire temporel, avec une nuance d'adversité), et de même les deux sens de la formule *habeo litteras scriptas* : « je tiens [je possède] une lettre écrite » (sens primaire : état présent) et « j'écrivis une lettre » (sens secondaire : action passée) sont assez éloignés l'un de l'autre, pensais-je, pour qu'on doive les appeler, respectivement, *deux* contenus *distincts*. Et comme on emploie, pour exprimer les deux idées, la même formule syntaxique sans y rien changer, je parle de « stéréotypisation ».

LES COORDONNÉES STRUCTURALES DU FAIT GRAMMATICAL EN FRANÇAIS MODERNE

par

GEORGES GALICHET (Limoges)

PREMIÈRE PARTIE

POURQUOI LA GRAMMAIRE FRANÇAISE N'EST PAS ENCORE UNE VÉRITABLE SCIENCE

Malgré les progrès réalisés depuis le siècle dernier grâce à l'apport de grammairiens français (comme Meillet, Vendryès, F. Brunot, Damourette et Pichon, Guillaume, Tesnière, et tant d'autres) et de grammairiens étrangers si nombreux depuis Saussure et l'école de Genève qu'il serait fastidieux de les énumérer, — malgré donc tout le travail effectué pour pénétrer la nature et le fonctionnement des mécanismes grammaticaux, la grammaire française n'apparaît pas encore comme une véritable science. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les ouvrages petits ou gros pour s'en convaincre !

A une époque où la plupart des disciplines sont parvenues à se hausser sur le plan scientifique (même les disciplines dites « humaines » comme la psychologie, la sociologie, l'économie politique, la géographie) par l'application d'une méthode rigoureuse pour dégager les lois générales qui les régissent et aboutir à des vues synthétiques vraiment explicatives, la grammaire française n'a guère progressé à ce point de vue. Les essais d'un F. Brunot, d'un Guillaume ou de Damourette et Pichon ne sont que des tentatives plus ou moins sporadiques et plus ou moins décevantes. Nos grammaires, savantes ou élémentaires, ne sont au fond que des catalogues, souvent de simples codes de l'usage. Les grammairiens français n'ont pas su encore préciser nettement la nature et le fonctionnement des mécanismes grammaticaux. Nous verrons pourquoi. Qu'on nous permette de relever quelques-unes des déficiences les plus frappantes : elles nous feront toucher du doigt une même erreur fondamentale.

Cependant, si la généralisation des formes « nominatives » en *-tre* et *-dre* ne s'est pas toujours effectuée à la même époque, les paradigmes analogiques sur le modèle du nominatif sont attestés dès le XIII^e siècle — tandis qu'à la même époque la tendance était de créer pour les mots en *-ere/-eor* une série uniforme sur le modèle du cas régime¹.

Nous avons maintenant passé en revue — forcément de manière assez rapide — les différents groupes de « nominatifs » conservés en français. Il y a évidemment beaucoup de choses que nous aurions pu — et même dû — faire pour approfondir l'enquête. Nous ne prétendons certainement pas avoir dit le dernier mot sur le problème : des données complexes et souvent contradictoires prêteront à des interprétations, elles aussi contradictoires. Le but principal de notre communication a été d'encourager les autres à s'intéresser, eux aussi, à la question, étant donné que les explications courantes n'expliquent pas grand'chose. Même si l'on n'accepte pas nécessairement tous les arguments que nous avons avancés, nous espérons que le problème se trouve maintenant mieux posé.

DISCUSSION

B. TERRACINI (Turin), est d'avis qu'il faut envisager le problème aussi du point de vue de la dissolution de la déclinaison en ancien français ; on a l'impression que les nominatifs conservés ont leur origine dans un milieu qui n'était pas tout à fait populaire, et leur fonction s'est élargie après leur passage à la langue commune.

E. COSERIU (Montevideo). — Je désirerais seulement demander à M. SPENCE s'il a considéré, à propos du même problème, la situation dans d'autres langues romanes, par exemple en italien ou en roumain, où on trouve :

- a) des conservations du « nominatif » seul (roumain *împărat* < *imperator*, *sarpe* < *serpens*, roumain *șinge*, italien *sangue* < *sanguis*) ;
- b) le « nominatif » au singulier et la forme constituée sur la base du « cas régime » au pluriel (italien *uomo/uoomini*, roumain *om/oameni*, *oaspe/oaspeti*) ; et aussi
- c) le « nominatif » et le « cas régime » comme des variantes (italien *serpe* , — *serpente*, roumain *oaspe/oaspete*).

Albert SJÖGREN (Stockholm) se rallie à l'opinion de M. SPENCE pour rejeter l'hypothèse selon laquelle tout « nominatif latin conservé » en français remonterait à l'emploi appellatif du mot en question. Mais la thèse de M. SPENCE, qui veut que la plupart des « nominatifs conservés »

1. Nous n'avons pas trouvé d'exemple dans nos textes d'une forme analogique en *-ere* au cas régime (voir ci-dessus, p. 239, n. 2).

soient des cas régimes refaits sur le modèle du nominatif, si intéressante soit-elle, ne semble pas avoir été démontrée d'une manière convaincante au cours de son bref exposé, pour qu'on puisse la considérer comme prouvée. Dans le cas du phénomène traité (cas régime = cas sujet), comme dans celui de tant d'autres qui n'entrent pas ou ne semblent pas entrer dans le système de la langue, il faut pour chaque forme tenir compte du contexte qui l'a fait survivre. M. SJÖGREN cite un nominatif normand qui a été conservé pour des raisons locales toutes spéciales.

la *gorgia toscana*), tandis que l'espagnol par exemple a aujourd'hui, à la place de chaque occlusive latine, deux phonèmes, une occlusive sourde à l'initiale même du mot ainsi qu'après consonne, et une fricative issue d'une occlusive sonore après voyelle. Leur distribution n'est pas complémentaire, il ne s'agit donc pas de variantes combinatoires. Cet état de choses présuppose une évolution à deux phases depuis le latin, d'abord la scission du phonème unique latin en deux variantes combinatoires, ensuite, par l'effet de collisions, une phonématisation de ces variantes. Les deux phases obéissent séparément à deux lois phonologiques universelles déductibles l'une et l'autre comme corollaires diachroniques de la seule distinction entre phonème et variante combinatoire. Ce sont des lois que je présume universelles parce que je connais un grand nombre de confirmations et aucune infirmation.

En ce qui concerne les infirmations possibles, il faut cependant respecter les règles méthodiques suivantes, valables pour une époque reculée de l'histoire. L'écriture de notre civilisation et de tous les siècles de son histoire est en principe phonologique ; nos lettres correspondent, avec de très rares exceptions, aux phonèmes et négligent les variantes. Or, plusieurs des lois phonologiques mentionnées avaient trait aux variantes. Pour celles-ci, les infirmations basées sur l'écriture des textes et ayant la forme d'une *conclusio e silentio* sont inadmissibles de par la logique même. Ce n'est pas un défaut de la méthode proposée, mais un inconvénient de notre écriture. Cet inconvénient n'est pourtant pas sans remède. Le grand nombre de dialectes vivants dans la Romania qui m'ont permis de trouver une abondance de confirmations, est un très large champ ouvert à qui voudra bien chercher des infirmations.

Les lois que j'ai mentionnées en dernier lieu et qui concernaient les variantes ne sont plus des lois d'implication au sens le plus strict du terme. Toutefois, elles sont toujours formulées d'après la particule logique *si - alors*. Elles représentent une relation asymétrique entre la condition (*si*) et le résultat (*alors*). Ceci me paraît être la différence la plus sensible entre les lois phonétiques du genre traditionnel et les lois phonologiques telles que je viens de les décrire. Tandis que le phonéticien, dans les lois phonétiques, cherchait à saisir des régularités dans un élément phonique pris en lui-même, le phonologue, dans les lois phonologiques, s'intéresse aux relations entre les éléments phoniques¹⁹. Il en trouve quelques-unes qui sont inviolables dans l'évolution des langues. Le phonologue, sans être symboliste, est donc attentif aux correspondances et salue, dans la variabilité de l'histoire des langues, les invariables qui l'observent avec des regards familiers.

19. Cf. Roman JAKOBSON: The structural laws of language are an ever nearer and clearer aim of typology and of the whole of descriptive linguistics in its newest phase... (*Typological studies, loc. cit.*, p. 22.)

DISCUSSION

E. COSERIU (Montevideo et Bonn). — J'ai beaucoup admiré la communication de M. Weinrich, puisqu'elle constitue un effort très important pour établir le caractère spécifique des lois linguistiques. C'est un effort que j'ai apprécié d'autant plus que je suis en désaccord avec M. Weinrich sur un point qui me paraît fondamental. Je pense, notamment, qu'on ne peut pas ignorer la différence essentielle entre la nature et la culture. Ce n'est pas simplement une différence entre les sciences naturelles et les sciences de l'homme : ce sont les *objets* de ces deux types de sciences qui sont différents. Dans la nature, on a affaire à une nécessité extérieure (causalité) ; dans le monde de la culture, qui est fondé sur la liberté, on a affaire à une nécessité intérieure (finalité). Dans la nature, on constate un seul type de variabilité : celle des "phénomènes" en tant que tels. En effet, on interprète les phénomènes naturels ("réalisations du système") en les rapportant à une série de lois ("système") qui sont, en principe, immuables. Dans la culture, par contre, on a affaire à deux types de variabilité : la variabilité des réalisations, par rapport aux systèmes, et la variabilité des systèmes mêmes. Le système des lois naturelles est, en réalité, analogue à un système culturel synchronique, mais il vaut panchroniquement. Par conséquent, dans les sciences physiques on peut prévoir diachroniquement (puisque le postulat fondamental de ces sciences est que le système ne change). Dans la culture, par contre, on ne peut "prévoir" que synchroniquement : en linguistique, par ex., on "prévoit" la réalisation d'un système dans les textes qui y correspondent. Les lois linguistiques "matérielles" (c'est-à-dire, à contenu spécifié) sont strictement synchroniques et doivent être rapportées à des systèmes déterminés (Saussure l'a très bien vu, du reste). Toute loi de ce type, appliquée à un texte nouveau, implique, au fond, la restriction : "pourvu que le système n'ait pas changé". D'autre part, ces lois peuvent avoir un certain degré de "généralité" empirique (être communes à plusieurs systèmes), mais elles ne sont pas "universelles" ni "nécessaires". Ceci signifie que je suis parfaitement d'accord avec M. Weinrich en ce qui concerne les lois "logiques". En tant que lois "formelles", ce sont, en effet, des lois universelles et panchroniques : elles sont rationnellement nécessaires, puisqu'elles découlent des définitions mêmes des faits du langage, qui, au fond, sont toujours des définitions finalistes (fonctionnelles). Par contre, je suis en désaccord avec M. Weinrich (et avec M. R. Jakobson, qu'il suit sur ce point) en ce qui concerne les lois "d'observation". Ce sont simplement des constatations empiriques et, même lorsqu'elles sont très générales, elles n'ont aucune universalité et aucune nécessité panchronique : théoriquement, elles ne valent que pour les cas qu'on ait pris en considération pour les formuler et jusqu'à ce qu'on trouve des exceptions. Du reste, les exceptions se trouvent parfois assez aisément. Ainsi dans le cas des consonnes longues initiales : en

laissant de côté le *r*-espagnol (qui admet d'autres interprétations structurales), des consonnes longues initiales se trouvent en italien, même en dehors du "rafforzamento iniziale" à détermination syntaxique (par ex., dans le parler de Rome : *chiesa, sedia*, etc.), dans des dialectes néogrecs, etc. Il est vrai, pourtant, que, sans avoir un caractère absolu, ces constatations plus ou moins générales peuvent être très utiles dans la pratique de la recherche, en tant qu'*indices de probabilité*. Il faut signaler, d'autre part, que certaines lois qu'on formule comme des lois "d'observation" sont en réalité des lois formelles (ou, du moins, des lois qu'on peut réduire à des principes formels).

LA NATURE DES CONSONNES MI-OCCLUSIVES MISE EN LUMIÈRE AU MOYEN DES PROCÉDÉS EXPÉRIMENTAUX MODERNES

par Bohuslav HÁLA (Prague)

Le phonétisme des langues slaves et romanes révèle certains traits caractéristiques communs. Dans la présente communication, je me propose d'attirer votre attention sur un de ces traits, à savoir sur un groupe de consonnes que, communément, on appelle *mi-occlusives* ou *affriquées*. On pourrait se demander peut-être, et cela à bon droit, quelle est la cause qui m'amène à vous en entretenir ? En effet, il n'y a pas de manuel de phonétique qui ne s'en occupe d'une façon plus ou moins détaillée et, au surplus, une série d'études monographiques ont été consacrées à l'examen de la nature de ces consonnes qui ont joué un rôle extraordinairement important dans l'évolution phonétique des langues romanes (et aussi slaves) sans parler de leur présence, sous diverses formes, dans certaines langues littéraires et dans des dialectes romans et slaves contemporains.

Or, la cause qui m'amène à en traiter est le sentiment de la nécessité de connaître plus à fond la configuration phonétique des mi-occlusives pour pouvoir mieux juger de leur évolution et de leurs transformations historiques ; car, il faut avouer que, malgré tant d'efforts, le caractère phonétique de ces consonnes n'a pas été, jusqu'à présent, défini d'une manière satisfaisante. Il n'existe même pas d'accord unanime en ce qui concerne la question capitale à savoir si les mi-occlusives sont des consonnes *simples* ou *composées*. Je vais donc tâcher de répondre, à mon tour, aux questions qui se posent ; ma tâche sera facilitée, d'une part, par le fait que ma langue maternelle, le tchèque, possède des mi-occlusives ; d'autre part, par l'heureuse circonstance que notre laboratoire de phonétique à Prague se trouve actuellement en possession d'un appareillage spécial qui permet une analyse minutieuse et approfondie de ces phonèmes.

Cependant, avant d'aborder le sujet même de ma communication, je pense qu'il sera utile de définir la notion de "mi-occlusive", car il n'existe pas d'accord unanime sur l'emploi de ce terme.

Les uns, comme par exemple le phonéticien français Léonce Roudet, dési-